

- ◆ **Conditions de détention / Sénat** : Le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre SUEUR a déposé une proposition de loi visant à garantir effectivement le droit au respect de la dignité en détention, afin de répondre à la fois à la censure du Conseil constitutionnel applicable depuis hier et "aux carences" de la proposition de loi du président (LR) de commission des Lois du Sénat François-Noël BUFFET, qui doit être examinée demain en commission et lundi en séance. "Ce texte est celui que le gouvernement avait tenté de déposer dans le cadre du projet de loi relatif au parquet européen", avant de le retirer pour ne pas en faire un cavalier législatif, rappelle M. SUEUR, déplorant en outre qu'"aucune concertation n'a été menée avec le groupe socialiste, pourtant sollicité pour signer ce texte". Surtout, il "ne prend pas en compte une série d'exigences pour que la procédure de recours soit effective" : "faciliter la saisine du juge par le détenu, réduire les délais en supprimant les planchers laissés à l'administration pénitentiaire pour agir, permettre au juge judiciaire d'enjoindre à l'administration pénitentiaire de prendre des mesures déterminées afin de mettre fin aux conditions indignes de détention". M. SUEUR défendra ces pistes via des amendements.